



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

| | |
|--|---|
| <p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'innovation Bureau des initiatives de partenariat et d'innovation Adresse : 1 ter, avenue Lowendal 75700 Paris 07 SP Suivi par : Roger Brouet Tél : 01 49 55 52 49 Fax : 01 49 55 80 98 Mail : roger.brouet@agriculture.gouv.fr NOR : AGRE1017928C</p> | <p>NOTE DE SERVICE DGER/SDI/N2010-2090 Date: 06 juillet 2010</p> |
|--|---|

Date de mise en application : immédiate

📎 Nombre d'annexes : 4

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche
à

Madame et Messieurs les préfets de région

Objet : Appel à projets BiodivEA « Mobiliser l'enseignement agricole sur la thématique de la Biodiversité »

Résumé : Les EPLEFPA sont des lieux privilégiés pour mettre en place des actions d'expérimentation et de démonstration de pratiques favorables et valorisant la biodiversité sur leur exploitation ou leur domaine. Un appel à candidatures est organisé afin de sélectionner des EPLEFPA développant un partenariat local dans le cadre d'un réseau national de suivi de la biodiversité en milieu agricole. Un financement est prévu pour accompagner ces projets. La présente note de service explicite les modalités pratiques de cette opération.

MOTS-CLES : EPLEFPA biodiversité exploitation

| Destinataires | |
|--|--|
| Pour exécution : | Pour information : |
| Préfets de région | Préfets de Départements |
| Directeurs Régionaux de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt. | Monsieur le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires |
| Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt | Mesdames et Messieurs les Directeurs des établissements d'enseignement supérieur, public et privé |
| Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole | M. le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole M. le Directeur du CEZ de Rambouillet Mesdames et Messieurs les Directeurs Départementaux des Territoires |

Mesdames et Messieurs les Directeurs Départementaux des
Territoires et de la Mer

Madame la Présidente Directrice générale de l'INRA.

Monsieur le Président Directeur général du CIRAD

Monsieur le Directeur général du CEMAGREF

Monsieur le Directeur général de l'ACTA

Monsieur le Directeur général de l'APCA

I - Contexte Général

En application de la Convention sur la Diversité Biologique, la France s'est dotée en 2004 d'une stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Le volet agriculture de cette stratégie a été adopté fin 2005 et comprend un certain nombre d'objectifs concernant l'enseignement agricole, pour mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité sauvage et domestique dans les politiques et les pratiques agricoles. Ce plan d'actions « agriculture et biodiversité » est par ailleurs en cohérence avec la stratégie de développement durable du Ministère de l'agriculture (mars 2007).

Plus récemment, les travaux du Grenelle de l'environnement (fin 2007) puis les lois du Grenelle (2009) sont venus acter des mesures concrètes dont l'objectif est de répondre à de nouvelles attentes de la société (services écologiques, relation avec animal, santé et écologie, alimentation et biodiversité), parmi lesquelles :

- constitution d'une trame verte et bleue pour arrêter la perte de biodiversité ;
- engagement de l'Etat à être exemplaire en matière de biodiversité ;
- constitution d'un Observatoire national de la biodiversité pour suivre l'état et les évolutions de la biodiversité ;
- plan Eco-phyto de réduction de l'usage des pesticides ;
- plan énergie ;
- plan de développement de l'agriculture biologique.

Ces mesures, qui ont été intégrées dans les plans d'actions de la SNB lors de leur actualisation en 2008/2009, traduisent la nécessité d'un renouveau de l'agronomie et du conseil pour accompagner l'évolution de la politique agricole, telle qu'elle est envisagée dans le projet « Terres 2020, pour un nouveau modèle agricole ».

La circulaire du 27 juin 2008 « émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole » a précisé le rôle des exploitations agricoles des EPLEFPA et défini les thématiques prioritaires d'intervention parmi lesquelles figure les actions en faveur de la biodiversité.

Enfin, les mesures issues des assises de l'enseignement agricole public ont mis l'accent sur la nécessité d'une prise en compte accrue du développement durable dans les différentes missions des établissements.

En vue de renforcer la mobilisation des EPLEFPA sur le thème de la biodiversité, **un appel à projets « BiodivEA » (biodiversité des exploitations agricoles) est lancé en 2010, année internationale de la biodiversité.**

II- Objectifs de l'appel à projets BiodivEA 2010

Cet appel à projets vise à :

- développer les pratiques des exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPLEFPA en vue d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'agriculture et dans la transformation agroalimentaire (à la fois la biodiversité « remarquable » ou patrimoniale, mais aussi la biodiversité « ordinaire » et domestique), sous ses aspects alimentaire, environnemental, territorial et fonctionnel ;
- développer la fonction de démonstration des exploitations sur l'application des principes du développement durable en agriculture, en s'appuyant sur différents réseaux thématiques de la DGER. En particulier, participer au suivi de la biodiversité en milieu agricole, qui est un enjeu au niveau national et européen, dans le cadre de la mise en place

de l'Observatoire national de la biodiversité et du suivi de l'évolution des espèces et des habitats des directives européennes ;

- favoriser des projets de partenariat avec la profession agricole, la recherche et les acteurs du territoire (échelles de la biodiversité, enjeux de territoire, action collective et jeux d'acteurs, diffusion des savoirs et des pratiques) ;
- s'appuyer sur le caractère très transversal de la thématique « biodiversité » pour favoriser l'implication de l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement en valorisant le rôle de l'exploitation comme support pédagogique et objet d'étude des habitats et des espèces dans les agro-écosystèmes ;
- mutualiser les expériences et diffuser les outils et les méthodes au travers du réseau ainsi constitué et à moyen terme en direction de l'ensemble des EPLEFPA.

Il permettra de sélectionner un groupe d'établissements pilotes sur la base d'un projet intégrant 2 volets :

- **la mise en place à l'initiative de l'EPL d'un projet local sur la thématique de la biodiversité, impliquant différents aspects des missions de l'enseignement agricole :**

Le projet doit donner un rôle central à la mise en place d'opérations concrètes de suivi, de protection et de valorisation de la biodiversité sur l'exploitation ou le domaine de l'établissement. Il doit s'efforcer de mobiliser les différents acteurs de la communauté éducative (enseignants, élèves, personnels de l'exploitation, etc.) et de l'environnement professionnel et territorial de l'EPL pour construire une action démonstrative sur son territoire.

- **la contribution à un réseau national de suivi de la biodiversité en milieu agricole :**

Il s'agit de mettre en place dans les établissements d'enseignement agricole un ensemble de points d'observation de l'état de la biodiversité en relation avec les pratiques agricoles. Ce réseau fera partie d'un réseau plus large constitué à l'initiative de la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (DGPAAT), et déploiera des protocoles définis en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN, programme Vigie Nature), en articulation avec la mise en place de l'Observatoire national de la biodiversité.

III – Constitution des dossiers de candidature

La constitution des dossiers ainsi que leur évaluation se déroulera en deux phases :

- **dépôt d'un pré-projet** par l'établissement fin juin, comprenant les objectifs et les grandes lignes du projet, ainsi que les perspectives de partenariat (lettres d'intention).
- **dépôt du projet définitif** avec budget et financement à la rentrée 2010.

Le choix définitif des établissements est fait par le comité de sélection.

Le **pré-projet** et le **projet définitif** devront être établis suivant la méthodologie et les modèles présentés en annexe1, 2, 3 et 4.

IV – Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature relatif au pré-projet doit être adressé par voie électronique à Jean-Pierre.debrosse@educagri.fr (Bergerie Nationale) et à laurent.charasse@educagri.fr (animateur national biodiversité) pour le **25 juin 2010** au plus tard.

Une copie doit être adressée au chef de SRFD à la DRAAF. L'avis motivé du DRAAF, accompagné d'un classement des projets par ordre de priorité locale, devra parvenir à la DGER pour le **02 juillet 2010**.

Le dossier de candidature relatif au projet définitif devra être remis le **24 septembre 2010** au plus tard selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

V – Evaluation et sélection des projets

- Le comité de sélection de BiodivEA, composé de représentants de la DGER (SDI, Inspection, SNA), de la DGPAAT, du MEEDDM, de l'ACTA, de la communauté scientifique et d'associations de protection de la nature, se réunira début juillet pour classer les candidatures (attribution d'une note de A à C).
- Ce classement sera transmis aux établissements dans la semaine qui suivra.
- Les établissements qui maintiendront leur candidature rédigeront un dossier définitif tenant compte des remarques du comité de sélection et détaillant les contributions des partenaires envisagés et les aspects financiers du projet. Ils devront en outre préinscrire le porteur du projet au **regroupement des établissements prévu dans le PNF du 11 au 15 octobre 2010**.
- La liste définitive des établissements retenus sera arrêtée **début octobre 2010** après évaluation des projets définitifs par le Comité de sélection.

VI – Durée des projets et Financement

Une convention signée entre la DGER et la Direction de l'eau et de la biodiversité du MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat) est présentée en annexe 3.

Une subvention de 100 000 € sera attribuée par le MEEDDM à cette opération en 2010. Ce financement devrait permettre de retenir une dizaine de projets pour cette première année de programme.

Les établissements retenus s'engageront dans l'opération pour 3 ans.

Les établissements devront rechercher des contreparties (régionales, nationales, européennes) pour le volet local de leur projet.

VII- Synthèse calendrier de l'appel à projets

| | |
|-----------------------|--|
| 02 juillet 2010 | Date limite de remise des dossiers de pré-projets |
| 09 juillet 2010 | Date limite de transmission des avis des DRAAF |
| 13 juillet 2010 | Réunion du comité de sélection puis transmission du classement aux établissements |
| Avant le 15 septembre | Pré-inscription sur SAFO des porteurs de projet au regroupement d'automne (binôme DEA /enseignant) |
| 24 septembre 2010 | Date limite de remise du dossier de projet définitif |
| Début octobre 2010 | Arrêt de la liste définitive des établissements retenus |
| 11 au 15 octobre 2010 | Premier regroupement des correspondants des établissements participants (Programme PNF 2010) |

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Marion ZALAY

Annexe 1

Les projets devront s'efforcer de remplir les conditions suivantes

Concerner la biodiversité

- Envisager les trois entrées pour aborder la biodiversité au niveau des exploitations agricoles et approfondir éventuellement celle qui apparaît la plus pertinente :

- Les services écosystémiques
- Les espaces et les milieux, les habitats et les espèces
- Les infrastructures écologiques

- Replacer la biodiversité dans une approche territoriale, en prenant en compte la contribution des pratiques agricoles de l'exploitation à l'état et à l'évolution de la biodiversité du territoire et l'impact du développement des pratiques des agriculteurs sur la biodiversité à l'échelle du territoire, mais aussi en intégrant les aspects sociaux et culturels de la biodiversité.

- Favoriser les économies d'eau et ou mettre en œuvre des modes de production plus économes en eau tels que :

- Modification des assolements pour limiter la consommation en eau
- Recours à des ressources alternatives et innovantes : récupération des eaux de pluie, utilisation des eaux usées traitées...
- Amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau : pilotage de l'irrigation, choix des cultures et des variétés irriguées....
- Mise en place d'une stratégie d'économie d'eau à l'échelle du domaine de l'établissement : bâtiments, espaces verts, espaces cultivés.

Monter un projet local de démonstration à caractère innovant

- Mobiliser des partenariats et des financements locaux
- Développer une approche transversale de la biodiversité : activités de l'exploitation agricole, mais aussi approche paysage, territoire, culturelle...
- Valoriser des actions engagées dans le cadre des différents réseaux thématiques du MAAP/DGER : Agronomie / Ecophyto, agriculture biologique, énergie, eau...
- Mobiliser les compétences des équipes au sein de l'EPL et éventuellement d'EPL proches
- Prévoir l'organisation d'événements permettant la diffusion et la démonstration, notamment auprès des EPL de la région
- Mettre en place un comité de pilotage adapté issu des différents collèges des conseils de l'EPL
- Contribuer à l'émergence d'un réseau d'exploitations dans la région sur cette thématique

Mobiliser et/ou participer à la construction d'outils pédagogiques spécifiques

- Valoriser des indicateurs de biodiversité
- Utiliser les SIG...

Susciter la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées en développant diverses approches et démarches préconisées dans les référentiels

- Renforcer l'approche naturaliste impliquant des démarches de terrain,
- S'appuyer sur des problématiques concrètes, sur des études systémiques, sur des méthodes de suivi...
- Valoriser les différents espaces de l'EPL, les exploitations et ateliers technologiques, mais aussi les espaces verts pour une mise en situation permettant le questionnement, le raisonnement et l'action
- Développer des diagnostics de territoire
- Intégrer les démarches de projets, les démarches de médiation entre les acteurs locaux, le débat sur les « questions socialement vives »...

DOSSIER DE CANDIDATURE

EPLEFPA :

Adresse :

CP / Ville :

Nom du directeur :

Chef de projet

Nom Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-Mail :

Titre du projet et résumé (10 lignes maximum)

Votre projet (objectifs, contenus, étapes)

1 page maximum

Lien du projet avec la pédagogie

(Indiquez en quelques lignes comment le projet suscitera la mise en œuvre de ressources et/ou de pratiques pédagogiques spécifiques. Indiquer également les publics ciblés)

Quelles personnes de l'établissement seront impliquées dans le projet ?

(Donnez la liste et les fonctions des personnes ou groupes de personnes qui participeront activement au projet au sein de l'établissement)

Lien avec d'autres EPL

(Indiquez en quelques lignes comment vous envisagez la diffusion et la démonstration de ses réalisations auprès des autres EPL de votre région)

Annexe 2

Lien du projet avec le territoire

(Indiquez en quelques lignes comment votre projet replace la biodiversité dans une approche territoriale)

Partenariat

(Indiquez ici les partenaires prévus pour ce projet. **Joindre une lettre d'intention pour chaque partenaire**)

Partenaires financiers potentiels

(Indiquez quels partenaires financiers et programmes vous envisagez de solliciter pour accompagner le projet)

Lien éventuel avec d'autres réseaux thématiques de l'enseignement agricole

(Agronomie/Écophyto, agriculture bio, énergie, eau, etc)

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Entre

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP), représenté par sa Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), Madame Marion Zalay, d'une part

et

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, représenté par sa directrice de l'eau et de la biodiversité (DEB), Madame Odile Gauthier, d'autre part,

Vu la convention pluriannuelle entre le MAAP et le MEEDDM du 9 mai 2007 relative à la mobilisation d'exploitations des établissements d'enseignement agricole à concourir à la préservation des espèces protégées grâce à des actions ciblées sur le domaine de l'établissement,

Considérant l'intérêt d'élargir le champ d'action de cette première démarche par une approche plus systémique des divers aspects de la biodiversité,

Considérant l'intérêt commun à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la biodiversité, et notamment ses plans d'action agriculture, recherche et patrimoine naturel révisés au cours de l'année 2009,

Considérant l'intérêt commun à promouvoir des démarches visant à économiser la ressource en eau.

A l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les exploitations agricoles et les domaines des établissements de l'enseignement agricole peuvent mettre en place des lieux de démonstration des synergies entre biodiversité et pratiques de production relevant de l'agriculture dont les finalités seront :

- développer la connaissance et les approches de la biodiversité pour construire de nouveaux systèmes de gestion de l'exploitation;
- développer les pratiques favorables à la biodiversité ;
- développer la fonction de démonstration et de diffusion des innovations sur les exploitations agricoles des établissements ;
- favoriser les projets de partenariat avec les acteurs du territoire, la recherche, la profession agricole ;
- constituer un réseau pérenne d'établissements permettant de mutualiser et diffuser les outils et méthodes.

De même la convention permettra de mettre en avant des actions de démonstration en faveur des

économies d'eau ou de modes de production plus économes en eau telles que :

- modification des assolements pour limiter la consommation en eau ;
- recours à des ressources alternatives (récupération des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées traitées etc...) ;
- amélioration « efficience » de l'eau (pilotage de l'irrigation, choix des cultures irriguées ;
- mise en place d'une stratégie d'économie d'eau à l'échelle du domaine de l'établissement (bâtiments, espaces verts, espaces cultivés).

Le financement d'appels à projets à destination des établissements d'enseignement agricole sur ces thématiques sera soutenue par une subvention annuelle du MEEDDM suivant les conditions énoncées à l'article 3.

Article 2 :

Un comité de pilotage, composé de deux représentants de la DEB et de deux représentants de la DGER, assurera la mise en œuvre, le suivi et la coordination des projets de collaboration. Il se réunira au moins une fois par an sur l'initiative du MEEDDM. Ce comité de pilotage aura notamment pour rôle :

- d'organiser des appels à projets annuels et d'en définir le cahier des charges ;
- de proposer toute action spécifique qui pourrait être engagée dans le cadre de la présente convention ;
- de s'informer sur le déroulement des actions engagées ;
- de dresser un bilan annuel des actions menées dans les EPLEFPA ;
- d'évaluer le dispositif ;
- de valoriser les opérations tant au niveau local que national.

Article 3 :

Les Etablissements Nationaux d'Appui (ENA) avec notamment le réseau national thématique « biodiversité », assureront l'accompagnement technique et pédagogique des établissements retenus au cours de la mise en œuvre de leur projet, dans le cadre de leurs missions d'expérimentation, d'innovation, d'animation et de développement territorial, au service de la formation.

Le CEZ de Rambouillet assurera la gestion administrative et financière des actions conduites dans le cadre de la présente convention. Une convention annuelle d'exécution sera signée entre le MEEDDM et le CEZ de Rambouillet.

Chaque projet de collaboration fera l'objet d'une convention particulière entre l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole et le CEZ de Rambouillet qui définira notamment :

- le domaine précis et la nature de cette collaboration ;
- le coût prévisionnel et les modalités de financement ;
- le calendrier de réalisation ;
- les dispositions en matière de publication, diffusion et valorisation, notamment pédagogique, des résultats ;

- la durée de la collaboration...

D'autres partenaires financiers pourront être associés aux travaux, notamment les collectivités territoriales et des cofinancements européens.

Article 4 :

Les résultats acquis dans le cadre de la collaboration visée par la présente convention sont la copropriété du MEEDDM et du MAAP. Les dispositions relatives aux publications et à l'exploitation des résultats figureront dans les conventions particulières.

Article 5 :

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature. Elle pourra si nécessaire faire l'objet d'avenants. Les parties, si elles le souhaitent, pourront proroger la présente convention pour une durée qu'elles préciseront.

Article 6 :

La convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de six mois, sans préjudice des conventions particulières en cours qui seront exécutées selon les engagements pris ou soldées au prorata des travaux effectués .

Fait en deux exemplaires originaux à Paris le

La Directrice de l'eau et de la biodiversité
de la recherche

Odile Gauthier

Marion Zalay

La Directrice générale de l'enseignement et

Annexe 4

BiodivEA : pistes de ressources mobilisables

| Outil | Type de ressource Description | Réfèrent SNA |
|---|--|-----------------------|
| IBIS | <i>biodiversité / milieu</i> <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> <i>pratiques agricoles</i> Démarche de diagnostic à l'usage des conseillers agricoles | AgroCampus Ouest |
| IBEA | <i>pratiques agricoles</i> Outils d'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité | Bergerie Nationale |
| Prairie | <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> Outil d'évaluation simplifié de l'état de la biodiversité des prairies d'Auvergne | SupAgro Florac |
| Simbiodiv | <i>Ressource pédagogique (support ou démarche pédagogique)</i> Outil de modélisation / jeux de rôles destiné à accompagner la recherche de consensus entre les acteurs d'un territoire sur des enjeux de biodiversité | SupAgro Florac |
| Réseau Messicoles | <i>Ressource pédagogique (support ou démarche pédagogique)</i> Réseau d'acteurs agricoles et EPL sur la thématique des messicoles | SupAgro Florac |
| Appel à projets « espèces protégées » | <i>mise en projet</i> Réseau d'établissements engagés sur des projets de démonstration d'actions de préservation des espèces protégées sur les exploitations des EPL | Bergerie Nationale |
| Réseau d'observatoires des apiformes | <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> Réseau d'établissements engagés sur la mise en place d'observatoires des abeilles sauvages et domestiques en milieu agricole | Bergerie Nationale |
| Outils DAR Agroforesterie | <i>biodiversité / milieu</i> <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> <i>pratiques agricoles</i> Evaluation du service rendu par les auxiliaires en grandes cultures au sein d'aménagements agroforestiers | Animateur réseau |
| Protocole DGPAAT/Museum | <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> Protocole d'évaluation de la biodiversité en milieu agricole | Animateur réseau |
| Indicateur bordure de champ (INRA Rennes) | <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> Evaluation simplifiée de l'état de la biodiversité en bordure de champs | AgroCampus Ouest |
| Indicateurs de biodiversité en milieu viticole (Bordeaux) | <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> Evaluation simplifiée de l'état de la biodiversité en viticulture | Animateur réseau |
| Méthodologie Plantes indicatrices | <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> <i>Ressource pédagogique (support ou démarche</i> | Animateur réseau |

| | | |
|--|---|------------------|
| INRA Avignon | <i>pédagogique)</i> Méthodologie d'approche simplifiée de la biodiversité en prairie, par l'utilisation de plantes indicatrices | |
| Guide PAGESA : arbres et haies champêtres | <i>Ressource pédagogique (support ou démarche pédagogique)</i> Guide technique à l'usage des conseillers agricoles en milieu agroforestier | Animateur réseau |
| Guide LPO : pratiques favorables à la biodiversité | <i>Ressource pédagogique (support ou démarche pédagogique)</i> Guide technique à l'usage des agriculteurs pour mettre en œuvre des pratiques agricoles favorables à la biodiversité | Animateur réseau |
| Outils RMT biodiversité fonctionnelle | <i>biodiversité / milieu</i> <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> Outils et méthodes relatifs à la biodiversité fonctionnelle | Animateur réseau |
| Outils Hommes et territoires | <i>biodiversité / milieu</i> <i>biodiversité / groupe d'espèces</i> Réseau, outils et méthodes liés à la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles | Animateur réseau |
| Biodivers'Eté | <i>Événementiel</i> Colloque sur le thème « indicateurs de biodiversité », croisant les acteurs de la recherche, de la formation, du développement et de la gestion de la biodiversité | SupAgro Florac |